

**DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD**  
CANTON DU TARAVO ORNANO

**Liberté – Egalité – Fraternité**

**MAIRIE DE COTI-CHIAVARI**  
(Code postal 20138)

**Délibération n°12.2021**

**LE MAIRE DE COTI-CHIAVARI**

**SEANCE DU DOUZE AVRIL DEUX MILLE VINGT ET UN**

Le lundi 12 avril 2021 à 14 heures

**NOMBRE DE  
MEMBRES**

Afférents au Conseil  
Municipal : 15  
En exercice : 15  
Présents : 11  
Absents : 4  
Qui ont donné pouvoir : 0

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Félix PERETTI, le 1er Adjoint.

**Présents** : Jean Paul ANTONA, Céline BATTESTI POGGI, François-Joseph FOTI, Olivier FRANCESCHI, René MAILLET, Dominique PELLETIER, Alexandre PERETTI, Félix PERETTI, Hélène POGGI, Pierre POGGI, Catherine SANSONETTI.

**Absents** : Henri ANTONA, Jacques ETTORI PERETTI, Lucien LACOMBE, Julien PERETTI

Date de la convocation

02/04/2021

Date d'affichage

14/04/2021

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le

Le quorum est atteint :

oui

non

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.21121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Publication ou notification  
le

Secrétaire(s) de séance : Olivier FRANCESCHI

**Objet de la délibération : Attribution d'une subvention au PETR**

Considérant l'avis rendu le 16 juillet 2019 par la Conférence des Maires de l'ORNANU TARAVU VALINCU SARTINESI,

Vu la délibération du Conseil Syndical du PETR n° 2019-016 arrêtant le barème des contributions des communes du territoire, ce qui porterait celle de la commune à 1100.00 €,

Vu, l'article 14, alinéa 4, des statuts du PETR ;

Considérant, la nécessité de renforcer la trésorerie du PETR ;

Le Conseil, ouï Monsieur le Président en son exposé, et après en avoir délibéré, par 11 voix pour, 00 voix contre et 00 abstention,

- VOTE une subvention de 1100 € au bénéfice du PETR Ornano Sartenais Valinco Taravo

- DIT que cette subvention soit inscrite au BP M14 2021 article 65548

- DONNE délégation à l'exécutif pour signer tout acte et document se rapportant à la mise en œuvre de cette décision.

Fait et délibéré à Coti-Chiavari, les jour, mois et an que dessus et ont signé au Registre, les membres présents.



PAR DÉLÉGATION DU MAIRE ADJOINT